

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

### Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Direction de l'Écopiscine et ESSBE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application rentrera alors en vigueur à compter de leur affichage. En tant qu'utilisateur des services de l'établissement, l'abonné est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur du centre aquatique, qui définit les droits et les devoirs des usagés ainsi que les règles générales du site. Ci-après, les précisions concernent les formules et abonnements, les conditions d'accès et d'adhésion aux prestations, ainsi que les conditions relatives aux réservations en ligne.

### Art 2 Conditions d'abonnement (ou carte) et d'adhésion aux prestations

Les contrats (sous forme d'abonnement, stages ou cartes) souscrits couvrent la période (au trimestre ou à l'année de date à date et de septembre à juin pour l'école de natation).

La résiliation du contrat ne peut intervenir qu'à l'échéance contractuelle de celui-ci. La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations de l'Écopiscine et ESSBE n'ouvre à l'abonné aucun droit à résiliation, prolongation ou remboursement (y compris pour raisons médicales).

Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement.

**ATTENTION** : les horaires d'ouverture du centre ainsi que les horaires des cours et des activités peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...). Enfin, Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires (toutes zones confondues) et les jours fériés (seules les Ecoles de Natation n'auront pas de cours pendant les vacances scolaires).

### Art 3 Caractéristiques des produits vendus

ACCES AUX ESPACES / NOS FORMULES		
ENTREE UNITAIRE		
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE / REMISE EN FORME	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE + REMISE EN FORME
Accès libre aux bassins : individuels, familles et groupes (sur réservation en amont), Mineurs et majeurs	Accès libre aux jacuzzis, saunas, hammam	Accès libre aux bassins, jacuzzis, saunas, hammam, plateau cardio
		Majeurs
Ticket vendu à l'unité		
Valable uniquement le jour de l'achat aux horaires d'ouverture		
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents de la ville d'OBJAT.		

**CARTE DE 10 ENTREES****ESPACE AQUATIQUE**

Accès libre aux bassins.  
Ce produit n'est pas cumulable avec d'autres produits.

Mineurs et majeurs

**ESPACE DETENTE**

Accès libre au jacuzzi, saunas, hammam  
**Ce produit n'est pas cumulable avec d'autres produits.**

Majeurs

**ESPACE AQUATIQUE +  
ESPACE DETENTE + REMISE EN FORME**

Accès libre aux bassins, jacuzzi,  
saunas, hammam, plateau cardio

Majeurs

La carte est nominative à l'achat

Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour d'achat.  
Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).

Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents de la ville d'OBJAT.

**CARTE HORAIRE – 10H****ESPACE AQUATIQUE**

Accès aux bassins

Mineurs et majeurs

Carte nominative et non cessible avec un décompte à la minute aux passages des portiques.

Carte valable 1 an à compter du jour d'achat.

Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents de la ville d'OBJAT.

**ABONNEMENTS AQUATIQUE / DETENTE****ESPACE DETENTE**

Accès illimité aux jacuzzis, saunas, hammam

**ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE**

Accès illimité aux bassins aux horaires d'ouverture au public, jacuzzi, saunas, hammam

**Majeurs**

Abonnement trimestriel ou annuel nominatif et non cessible

Début du contrat à compter de la date d'achat.

Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité (fermetures techniques) ou pour toutes autres raisons indépendantes de la volonté de la Direction

Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents de la ville d'OBJAT.

**LES FORMULES APPRENTISSAGE****A LA SEANCE**

BEBES NAGEURS	JARDIN D'ÉVEIL	COURS COLLECTIFS
Accès à une séance Bébés Nageurs	Accès à une séance Jardin d'éveil.	Accès à une séance de cours collectif d'apprentissage de natation
Accessible aux enfants de 6 mois à -3 ans accompagnés d'un ou des deux parents présence OBLIGATOIRE.	Accessible aux enfants de 3 à -6 ans non accompagnés des parents .Présence non autorisée	Majeurs et mineurs non accompagnés des parents .Présence non autorisée
Séance vendue à l'unité		
Valable uniquement le jour de l'achat.		
Réservation des cours OBLIGATOIRE.		
Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités nautiques et sportives <b>ainsi que le carnet de vaccination</b> , d'une pièce d'identité. En cas de non présentation, vous prenez l'ensemble des responsabilités médicales. Un justificatif de domicile pour les personnes résidents de la ville d'OBJAT.		

ABONNEMENTS		
BEBES NAGEURS	JARDIN D'ÉVEIL	ECOLE DE NATATION
Accès à 1 séance par semaine	Accès à 1 séance par semaine	Accès à 1 séance d'Ecole de Natation par semaine
Accessible aux enfants de 6 mois à -3 ans accompagnés d'un ou des deux parents présence OBLIGATOIRE.	Accessible aux enfants de 3 à -6 ans non accompagnés des parents .Présence non autorisée	Accessible aux enfants à partir de 6 ans non accompagnés des parents .Présence non autorisée.
Abonnement valable un an de date à date, cessible, pour un nombre de séances définis. Les cours ne seront pas assurés pendant les jours fériés et vacances scolaires.		Abonnement trimestriel ou annuel nominatif et non cessible Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances (toutes zones confondues) ainsi que les jours fériés.
Début du contrat à compter de la date de première utilisation. Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction		Début du contrat à compter de la date de souscription sur la période de septembre à juin
Réservation du créneau horaire fortement conseillée.		Les groupes de niveau (de débutant à perfectionnement) sont définis en début de saison et répartis sur les différents créneaux hebdomadaires. Tests de niveau et journées d'informations organisés en début de saison
Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités nautiques et sportives, du carnet de vaccination, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents de la ville d'OBJAT.		

### LES FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES

A LA SEANCE		ABONNEMENTS	
AQUA ACTIVITES	AQUABIKE	AQUA ACTIVITES	AQUABIKE
Accès à 1 séance d'Aqua activité. Inscription obligatoire. <b>Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité.</b>	Accès à 1 séance d'Aquabike. Inscription obligatoire. <b>Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité.</b>	Accès à 1 séance d'Aqua activité en décompte de votre abonnement. Inscription obligatoire.	Accès à 1 séance d'Aquabike en décompte de votre abonnement. Inscription obligatoire.
Accessible aux majeurs			

Séance vendue à l'unité	Abonnement 10 ou 30 séances. Les cours ne seront pas assurés pendant les jours fériés et grandes vacances scolaires (juillet/août). Les cartes ne sont pas nominatives et cessibles.
Valable uniquement le jour de l'achat.	Début du contrat à compter de la date de la première utilisation pour 1 an. Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction
Réservation du créneau horaire obligatoire : en contactant l'accueil ou directement sur le site internet <b>www.ecopiscine-objat.fr</b>	
Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par Chèque vacances ou CB à l'accueil du centre. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités nautiques et sportives, d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents de la ville d'OBJAT.	

### LES FORMULES PASS'EQUALIA

PASS EQUILIBRE	PASS PERFORMANCE	PASS PLENITUDE
Accès illimité à l'espace aquatique pendant les horaires d'ouverture au public	Accès illimité à l'espace aquatique pendant les horaires d'ouverture au public + accès à 1 séance activité aquatique (hors aquabike) par semaine d'une durée de 45 min chacune	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace DETENTE + accès à 2 séances activités aquatiques (hors aquabike) par semaine d'une durée de 45 min chacune
Mineurs et majeurs	Majeurs	
Abonnement annuel nominatif et non cessible	Abonnement annuel nominatif et non cessible. Les séances d'aqua activité ne seront pas assurées pendant les jours fériés et les dimanches.	
Début du contrat à compter de la date de souscription Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction		
Paiement mensualisé – <b>1<sup>ère</sup> mensualité + frais de dossier à 39 euros + badge à 2 euros</b> à régler lors de la souscription à un PASS au centre ou en ligne puis prélèvements effectués sur une durée de 11 mois maximum à compter du mois suivant la signature du contrat de souscription à un abonnement		

#### Art 4 Modalités d'achat

Sur place à l'accueil du centre, aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée de Ecopiscine et ESSBE.

La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant. Les formules « Pass Performance », « Pass Equilibre », « Pass Plénitude » sont souscrits de date à date. Les conditions tarifaires sont définies selon la durée retenue par le souscripteur.

#### 4.1 – Carte magnétique

Lors de la souscription de tout abonnement, une carte magnétique sera remise à l'adhérent à l'accueil du Ecopiscine et ESSBE. Celle-ci engendre un coût de **2 €** (par abonnement) ; elle est réutilisable. En cas de perte ou détérioration de cette carte, la recréation d'une nouvelle carte sera facturée **10 €** à l'adhérent à payer au comptant à l'accueil du centre.

#### 4.2 – Option paiement différé

##### 4.2.1 Paiement différé par prélèvement bancaire

Par exception à l'article 3.1, l'adhérent pourra étaler le règlement dans le cas de l'achat de :

- Pass Plénitude (résidents et non-résidents)
- Pass Equilibre (résidents et non-résidents)
- Pass Performance (résidents et non-résidents)

Les prélèvements seront effectués sur une durée de 11 mois maximum, à compter du mois suivant la signature du contrat de souscription et d'abonnement.

La mise en place de prélèvements automatiques mensuels représente des frais de dossier de **39 euros**. A l'accueil de l'Ecopiscine et ESSBE, le premier règlement est réalisé par chèque, par carte bancaire ou en espèces. Les prélèvements interviendront vers le **05 de chaque mois** à commencer par le mois qui suit la souscription. Le bénéfice de cette option est soumis à autorisation de l'Ecopiscine et ESSBE. Il sera demandé au souscripteur de se munir d'un relevé d'identité bancaire et d'une autorisation de prélèvement signé, une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour les résidents de la ville d'OBJAT. En cas de rejet de prélèvement pour insuffisance bancaire ou refus volontaire, il sera demandé des frais de rejet de **12 €** par mois non prélevé.

#### **4.2.2 Difficultés financières**

Le fait d'être en difficultés financières ne constitue pas un motif recevable pour prétendre à un remboursement sauf conditions mentionnées à l'article 6.

#### **4.2.3 Tout mois commencé est dû par l'adhérent.**

### **Art 5 Clause résolutoires**

La clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit.

Dans les cas où un abonné :

- Prêterait sa carte à toute autre personne ;
- Aurait des propos agressifs, insultants envers les membres du personnel et / ou des clients du pôle, ou un comportement de nature à troubler et / ou à gêner la tranquillité des autres membres et usagers
- Commettrait des actes de violence au sein du centre ;
- Serait en détention d'alcool au sein du centre ;
- Se livrerait à des actes de vol ou de dégradation intentionnelle ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent contrat ou du règlement intérieur ;
- Aurait fait une fausse déclaration concernant toute ou partie des informations figurant sur le contrat d'abonnement.

### **Art 6 Prix**

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de l'Ecopiscine et ESSBE. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur le format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont en TTC. A tout moment, ils sont susceptibles de modification et entre en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation de justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel réservé aux résidents de la Communauté de Communes du Brivadois.

Dans le cas d'un achat aux conditions tarifaires « Résidents objatois » par un non-résident de la ville, la différence sera réclamée à l'accueil, afin de procéder à la remise de la carte électronique. Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée.

### **Art 7 Responsabilité**

L'abonné s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le règlement intérieur du Ecopiscine et ESSBE en ce sens.

### **Art 8 Accès à l'Ecopiscine et ESSBE**

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titre d'entrée à toute personne ne présentant manifestement les garanties de sobriété et de bonne tenue, conformément au règlement intérieur.

### **Art 9 Accès aux activités aquatiques**

La réservation à l'accueil ou via le site internet est très fortement recommandé pour vous assurer du nombre de place suffisant pour votre participation.

### **Art 10 Sanctions et Résiliations**

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquate, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public est passible de sanctions pouvant aller de l'exclusion temporaire de l'Ecopiscine et ESSBE à l'exclusion définitive et/ ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit de remboursement des sommes versées. L'article 4A du contrat d'abonnement sera alors appliqué de plein droit.

### **Art 11 Réclamations**

Toute réclamation sera adressée à l' Ecopiscine et ESSBE par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à un membre de l'équipe.

#### **Art 12 Sécurité**

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer aux clients un autre créneau sur un horaire et / ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

#### **Art 13 Clauses limitatives de responsabilité et certificat médical**

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit dès l'inscription à une formule d'abonnements, un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités nautiques et sportives datant de moins de 3 mois et un justificatif de domicile pour les résidents d'OBJAT. A défaut, la Direction sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

#### **Art 14 Non utilisation**

D'une manière générale la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

#### **Art 15 Arrêts techniques et fermetures**

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité sous quelque forme que ce soit ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

#### **Art 16 Caractère confidentiel des informations nominatives**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction de Ecopiscine et ESSBE. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord exprès et préalable du client.

### **COVID-19 (fermeture du 15 Mars au 09 Juillet inclus) :**

Les prélèvements pour les adhérents cartes PASS ayant été réalisés pour les mois de Mars et Avril, le rattrapage des mensualités payées fera l'objet d'un gel des prélèvements sur les mois de Juillet et Août 2020.

Les dates limites des cartes PASS et 10/30 entrées ont été repoussées d'autant de jours de fermeture.

Pour les Ecoles de natation (Initiation et Aquaphobie), deux solutions ont été proposées :

- Rattrapage des 14 cours non effectués,
- ou
- Avoir sur la période non effectuée si reprise à la rentrée 2020-2021

Le cas échéant,

- Avoir valable pour l'achat d'autres prestations à l'Ecopiscine.

Passée la date du 10 Août 2020 et sans retour des adhérents de l'Ecole de Natation, aucune solution sera fournie.

**La Direction informe ses usagers qu'aucun remboursement ne pourra intervenir compte-tenu des solutions fournies.**